

République Française

Département de la Loire

Ville de Craintilleux



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 2
Votants : 15

Présents :

Délibération n° 41

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphane DEFOUS, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : Arnaud VASSAL, Christiane ROCHEDIX

OBJET :

Secrétaire de séance : Stéphanie LUAIRE

**Ajout éclairages sur
parking terrain de
football**

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Arnaud VASSAL
Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Catherine BERTHERAT
Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 16 septembre 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20220922-2022-41-DE

Numéro 2022-41

Date de décision 22/09/2022

Nature DE

**Objet Ajout éclairages sur parking terrain de
football.doc**

Classification 7.10 - Divers

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'ajout d'éclairages sur le parking du terrain de football

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT travaux	% - PU	Participation commune
Ajout projecteurs pour parking terrain de football	5 136 €	45.0 %	2 311 €
TOTAL		5 136.05 €	2 311.22 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur divers devis :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Pour 13 ; Abstention 1 (Madeleine CHATEAU) ; Contre 1 (Stéphane DEFOUS)

- *prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la*
- *maîtrise d'ouvrage des travaux de "Ajout éclairages sur parking terrain de football" dans les conditions*
- *indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire*
- *pour information avant exécution.*
- *Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le*
- *fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.*
- *Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS